

**COMMUNE  
DE MONTÉLIER**  
Département de la Drôme  
Canton de Valence II

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DELIB\_2024\_56

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/12/2024

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, DELOLY, ESTEVES, GREGOIRE, HERVIOU, JULIEN, LAURENT, VARACCA, VIOSSAT, MMES BLANC M. Françoise, MAIRE, PERROT, RIVATON.

Excusés ayant donné pouvoir : MME BLANC Christine (pouvoir à Mme BLANC M. Françoise), GLAZKOFF (pouvoir à M. VARACCA), PACHOUD (pouvoir à M. BRUNET), RACHON (pouvoir à M. JULIEN).

Excusés : MMES COUTURIER, LAURENCO, NAZZI, ORAND, TANIOS, et MM BOINOT, CALLEJA, GUILHOT.

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

### Objet : Centre technique municipal : plan de financement prévisionnel

*Domaine d'intervention : 7.5- Finances locales - Subventions*

Vu la délibération 2023\_58 du 18/12/2023 portant sur le projet d'un nouveau centre technique municipal et son plan de financement prévisionnel ;

Considérant la nécessité de relancer les financeurs en représentant ce dossier avec mise à jour du plan de financement et du rétroplanning.

Le Maire propose de solliciter et/ou resolliciter les financeurs selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT (€)	Nature des recettes	Taux (%)	Montant HT (€)
Acquisition du terrain (partie parcelle YV73 portant le projet : 3 500m2)	87500,00	DETR/DSIL (hors panneaux photovoltaïques)	23,48	365 240
Acquisition du terrain : indemnité d'éviction sur partie du projet	3 542,00			
Maîtrise d'oeuvre	107 400,00	Conseil Départemental	18,79	292 192

Etude de sols	2 100,00	VRA (forfait)	11,37	176 894
Bureaux de contrôle	12 000,00			
Travaux (dont 94 080€ HT de panneaux photovoltaïques)	1 342 500,00	Autofinancement de la commune	46,35	720 716,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 555 042,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>1 555 042,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la sollicitation du soutien des différents financeurs pour la construction d'un centre technique municipal selon le plan de financement ci-dessous réajusté,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 18/12/2024

Le Maire,



Bernard VALLON

